



Action contre les suppressions d'emplois à la DGFIP

CTL des 11 et 15 janvier 2013

Le Comité Technique Local suppressions d'emplois s'est réuni en deuxième convocation le 15 janvier 2013, après que les organisations syndicales aient boycotté unanimement la première convocation.

Les élus, accompagnés d'une délégation d'une 60aine d'agents, ont lu la motion suivante :

Les élus en CTL ont été convoqués aujourd'hui pour discuter de la mise en œuvre des suppressions d'emplois sur notre département pour 2013.

La DGFIP va afficher une nouvelle fois un niveau record de non remplacement de départs à la retraite, avec 2.062 suppressions d'emplois pour 2013, sans réelle justification autre que la poursuite d'une politique ultra-libérale. Pour notre département, ce sera encore 10 suppressions nettes de trop.

Chaque année, ce sont plus de 2 Directions Départementales comme la nôtre qui sont rayées de la carte.

A l'évidence, le service à l'usager et les conditions de travail des agents n'entrent pas en ligne de compte.

Les services sont asphyxiés, les agents au bord de la rupture et les missions dans bien des cas en déshérence.

Nous sommes bien loin des affichages politiques !

A titre d'exemple, l'usager devait être au centre des préoccupations de l'administration avec la fusion. Mais le constat est que le service rendu se détériore (files d'attente, recours gracieux, hausse des charges de travail, travail dans l'urgence...). La DGFIP n'a plus les moyens de fonctionner correctement et d'assurer un service de qualité.

PVFI et la Charte Marianne peuvent être jetés aux orties tant il est désormais courant d'instaurer, avec l'aval hiérarchique, le principe du combiné téléphonique décroché en guise de réponse à l'augmentation de la charge de travail.... sans parler de la généralisation de la réduction des heures d'ouverture au public dans les trésoreries.

Pour l'avenir, les mesures « anti-fraude » qui ont été prises ne seront efficaces que si les effectifs sont suffisants. Cette lutte ne peut s'accomplir qu'avec un renforcement en moyens humains. Il en est de même des mesures liées au crédit « compétitivité entreprise » mises en place sans prévision des moyens de gestion et de contrôle.

Et que dire des restrictions budgétaires qui ont fait craindre la cessation de paiement à plusieurs directions en octobre 2012 ?

Qu'en sera-t-il alors dans les années à venir des remboursements de frais, des formations, des moyens de fonctionnement, de l'action sociale... ?

Sur le plan humain, la réalité est là, chaque jour plus criante : **DES AGENTS DE TOUS GRADES SONT EN SOUFFRANCE PSYCHOLOGIQUE.**

Il est hors de question pour nous d'entériner la destruction inexorable de notre service public. C'est pourquoi nous avons unanimement boycotté le CTL en 1^{ère} convocation et que nous ne siégeons pas non plus ce jour.



Nous faisons en effet le constat que la souffrance psychologique s'installe chaque jour un peu plus au sein des services chez les agents de tous grades.

Les agents présents ont pu d'ailleurs témoigner de ce mal-être croissant.

La principale raison de cette détérioration constante : la destruction d'emplois ininterrompue depuis 11 ans qui a conduit à la détérioration du service rendu à l'utilisateur, à une intensification du travail, à la perte de sens, à la programmation des abandons de missions.

1°) Suppressions d'emplois 2013 : 2.062 emplois supprimés.

Le Directeur Général 2013 inscrit ses pas dans ceux de son prédécesseur puisqu'il ne prend même plus la peine de justifier l'essentiel des suppressions d'emplois par la somme des gains de productivité issus des évolutions techniques.

Pour 2013, 70 % des 2.062 suppressions d'emplois programmées à la DGFIP sont purement idéologiques, emplois sacrifiés sur l'autel des principes néo-libéraux, au nom de la sacrosainte réduction des dépenses publiques



Or dans le même temps le gouvernement signe un chèque en blanc de 20 milliards d'euros sur 2 ans pour les entreprises (y compris celles qui distribuent généreusement des dividendes depuis des années tout en réduisant leurs investissements).

Sur le sujet de Crédit Impôt Compétitivité Emploi, consulter les articles suivants :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/spip.php?article1224>

<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/spip.php?article1208>

<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/spip.php?article1207>

Les 30 % soi-disant imputables aux gains de productivité se répartissent ainsi :

- **Fléchage télé IR : 42 emplois ETP** (calcul après chronométrage à 6 minutes du temps économisé pour l'ouverture, le tri, la saisie et le classement des déclarations des contribuables . Une fois de plus nous constatons les tendances Tayloriennes de notre administration friande de chronomètre lorsque cela l'intéresse et si réticente à prendre en compte toute une série de tâches qui sont pourtant chronophages et qui battent en brèche cette démonstration à deux sous).
- **Achèvement du déploiement des Centres Prélèvement Services : 40 emplois.**
- **TéléTVA : 178 emplois.**
- **Dématérialisation des produits locaux : 120 emplois.** Sur ce fléchage, autant dire que la DGFIP frise le ridicule et rit au nez des personnels alors que les comptables ont tous intégré que le passage au PSV2 va conduire au ralentissement du déploiement des paiements par prélèvement automatique.
- **Mise en place des centres de traitement des chèques pour les clientèles Caisse des dépôts : 43 emplois.**

Pour le reste, c'est à dire l'essentiel (70 % des suppressions), la DGFIP n'argumente même plus et laisse le soin aux directions locales de répartir les suppressions sans donner de directives claires.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, le résultat de l'analyse directionnelle de la nouvelle saignée a été le suivant :

Emplois filière fiscale

1) Catégorie A

Créations	Suppressions
	1 SIE Pau Nord

2) Catégorie B

Créations	Suppressions
1 SIE Bayonne (Plan de Qualification Ministériel)	2 SIP Biarritz (pôle patrimonial)
1 SIE Pau Sud (PQM)	1 SIP-SIE Oloron (IFU SIE)
1 SIP Pau Nord (PQM)	
1 DDFIP 64 (PQM)	

3) Catégorie C

Créations	Suppressions
	1 SIE Bayonne (PQM)
	1 SIE Pau Sud (PQM)
	1 SIP Pau Nord (PQM)
	1 DDFIP 64 (PQM)
	1 PTGC Bayonne
	1 SIP-SIE Orthez (IFU SIE)
	1 Direction

Emplois filière gestion publique

1. Catégorie B

Créations	Suppressions
2 Trésorerie Anglet Adour Océan (PQM)	
2 Trésorerie Bayonne centre Hospitalier (PQM)	

2. Catégorie C

Créations	Suppressions
	2 Trésorerie Anglet Adour Océan (PQM)
	2 Trésorerie Bayonne centre Hospitalier (PQM)
	3 DDFIP 64

Transferts entre services

Créations	Suppressions
1 B Trésorerie Saint Jean de Luz	1 B Trésorerie Hendaye
1 B Trésorerie de Nay	1 B DDFIP 64

Soit 10 suppressions sèches !

Déshabiller Paul pour habiller Pierre ne peut servir de politique : au final et à ce rythme, on finira quand même à poil !

La direction navigue à vue. Elle ne donne aucune explication quant à la répartition des suppressions et les chefs des services touchés n'étaient apparemment pas informés...

Mais au delà, ce qui est désormais incontestable, et que l'on ne peut plus mettre sur le compte d'un alarmisme syndical excessif, c'est que l'immense majorité des services sont dans le rouge, les agents au bout du rouleau, les missions et le service à l'usager en déshérence ...

A cet égard, les décisions actées par l'administration ne feront qu'aggraver la situation pour l'année 2013.

Plus que jamais nous devons, dans l'union et la solidarité, combattre les décisions et méthodes de la DGFIP qui conduisent le service public dans l'impasse et plongent les agents dans la difficulté.

Pour terminer, nous soumettons ces quelques lignes à votre réflexion :

« La dématérialisation s'est certes largement répandue, mais paradoxalement et comme l'a observé la Cour des comptes elle-même, les services des impôts ne désemplissent pas. Même, ils accueillent un nombre croissant de personnes ayant, soit besoin d'être conseillées et rassurées sur un dispositif, soit de plus en plus fréquemment des personnes en difficulté qui sollicitent des délais de paiement.

Plus que tout, les agents de la DGFIP s'inquiètent pour la sauvegarde des métiers et le maintien de la qualité de service. Leur dignité et leur conscience professionnelles sont en jeu. Et les frustrations s'accumulent. La réduction des effectifs a souvent été conduite de manière brutale sans prendre la dimension métiers en compte et sans ouvrir des chantiers métiers alors que la charge de travail s'est sensiblement alourdie au point que, parfois sur ordre, parfois de fait, des vérifications ne sont pas faites. La frustration à l'égard du management qui, de manière caricaturale, se distingue comme un agent distributeur de formulaires à remplir pour les indicateurs, semble se développer.

*La fusion comme l'harmonisation des statuts et des rémunérations a principalement bénéficié aux personnels A+ alors que les catégories C et B ont fourni les bataillons des réductions d'effectifs, malgré quelques plans de requalification. Bien que les agents soient encore attachés à leurs responsables, une distanciation serait en train de s'établir. **Le nouveau management valorisé par la fusion et la modernisation de la gestion n'assurerait plus le soutien technique dont les agents ont besoin.***

*L'expertise professionnelle n'a pas trouvé de vraie place lors de l'élaboration de la hiérarchie de la DGFIP alors que, dans les activités métiers, la reconnaissance professionnelle est spontanément accordée au technicien qui peut répondre à une question de fiscalité ardue. Il a été ainsi expliqué au Rapporteur spécial, par exemple, que les spécialistes de la fiscalité des entreprises à dimension internationale sont rares au point d'acquérir une réputation interne nationale. Dans une administration mieux formée, **la légitimité du responsable est une donnée importante.***

Le Rapporteur spécial a lui-même fait l'expérience d'un défaut d'expertise sur des questions relatives aux collectivités territoriales et il a regretté la nécessité d'avoir parfois à faire appel à des cabinets privés pour des questions de fiscalité locale.

D'une manière générale, il a également conscience qu'un contrat moral devrait être passé avec les agents et leurs représentants syndicaux dans une démarche de contreparties réciproques.

*Enfin, **le Rapporteur spécial a observé que si la question de la qualité de service était sans cesse évoquée, celle, pourtant corollaire, de la qualité des conditions de travail, de la qualité de l'organisation du travail – au-delà de la préoccupation du bien être physique dans les bureaux – semblait négligée.*** »

(Il s'agit là d'un extrait du rapport fait au nom de la COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE sur le projet de loi de finances pour 2013 PAR M. CHRISTIAN ECKERT, Rapporteur Général et député)

Vos élus CGT Finances Publiques 64 en CTL :

Anne SEGUIER – Christian MANCHO – Eric JUMBOU – Robert GOUSTANS
Eric MANRY – Alain PERRET – Catherine DESBONNET